

Définitions

Économie régionale

Une grandeur économique peut se mesurer de deux façons différentes : en prix courants, c'est-à-dire **en valeur**, ou en prix constants, c'est-à-dire **en volume**. Pour mesurer la **croissance économique**, on s'intéresse aux variations du PIB en volume, c'est-à-dire abstraction faite de la variation des prix.

Trois déflateurs sont principalement utilisés pour tenir compte des évolutions de prix :

- **l'indice des prix à la consommation** : c'est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante.

- les **prix de la dépense de consommation finale des ménages**. Ce déflateur s'appuie, pour la majorité des produits, sur les évolutions de prix collectés pour les besoins de l'indice des prix à la consommation (IPC). Cependant, le champ des produits suivis en comptabilité nationale est plus large que celui de l'IPC. En outre, le déflateur de la dépense de consommation donne un poids différent de celui de l'IPC aux divers postes de la consommation. Il se fonde sur leur poids courant dans la dépense de consommation alors que l'IPC s'appuie sur leur poids passé.

- les **prix du PIB** : c'est le déflateur du PIB, qui synthétise les évolutions de prix de toutes les composantes du PIB (consommation finale des ménages, des administrations, investissements, exportations et importations, etc.). (cf. [Insee Première N°1554](#))

Consommation-Revenus

Le **revenu disponible brut des ménages** (RDBM) est constitué des revenus d'activité perçus (salariés et revenus des non-salariés), des prestations sociales versées, du solde des revenus du patrimoine (intérêts et revenus

financiers reçus moins ceux versés), ainsi que du solde des autres transferts (notamment assurances). Du total de ces revenus sont déduits les cotisations sociales et les impôts directs payés par les ménages (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG, CRDS).

Marché du travail

Les **demandeurs d'emploi** sont classés en 5 catégories, les plus couramment citées étant les catégories A, B ou C. La **catégorie A** regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ; la **catégorie B** regroupe ceux qui sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte ; la catégorie C regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue.

Le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre de personnes actives (en emploi ou au chômage) parmi les personnes âgées de 15 ans ou plus. Un **chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT)** est une personne de 15 ans ou plus qui n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine de référence, est disponible pour travailler dans les deux semaines et a entrepris des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent, ou a trouvé un emploi qui commence dans les 3 mois.

Démographie des entreprises

Le **taux de création (ou de défaillance)** d'entreprises est le rapport du nombre des créations (ou de défaillances) d'entreprises d'une année au stock d'entreprises au 1er janvier de cette même année.

Logement

Le nombre d'**autorisations de construction** ou de **mises en chantier** est estimé à partir des

informations disponibles dans la base de données Sit@del2. Cette base de données rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les communes à la Deal Réunion.

En matière de logement, des séries d'estimations en date réelle sont produites et révisées mensuellement pour évaluer le nombre d'autorisations et de mises en chantier. Sur la base des données collectées, ces séries intègrent une estimation de l'information non encore remontée. Les annulations ne sont pas retranchées.

Les logements du **parc locatif social** sont regroupés en trois catégories selon leur mode de financement :

- les **logements locatifs très sociaux (LLTS)** sont destinés au public le plus défavorisé. Ils sont accessibles avec un plafond annuel de ressources (revenu fiscal de référence) fixé à 13575 euros au 1^{er} janvier 2016 pour une personne seule ;

- les **logements locatifs sociaux (LLS)** sont également destinés aux ménages à revenus modestes. Le plafond annuel de ressources est fixé à 18 100 euros au 1^{er} janvier 2016 pour une personne seule ;

- les logements intermédiaires (PLS – prêt locatif social) sont destinés à des ménages un peu plus aisés, avec un plafond de ressources fixé à 23 530 euros au 1^{er} janvier 2016 pour une personne seule.

Fréquentation hôtelière

Les **nuitées** correspondent au nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Le **taux d'occupation** est le rapport entre le nombre de chambres occupées et le nombre de chambres offertes par les hôtels ouverts.

Système bancaire

Créance douteuse : titre de créance dont on n'est pas sûr d'obtenir le remboursement à l'échéance, la plupart du temps du fait de la mauvaise santé financière du débiteur, et pour laquelle il faut donc passer une provision.

Dépôt à vue : dépôt de fonds effectué par un agent économique (ménage, entreprise, etc.) sur un compte bancaire ouvert auprès d'un établissement de crédit. Il a pour caractéristique de pouvoir être restitué à tout moment sur simple demande.

Épargne à long terme : placements non liquides, présentant des risques éventuellement élevés de perte en capital ou en rémunération, comprenant notamment les plans d'épargne logement, l'épargne en actions et en obligations et l'assurance-vie.

Le **produit net bancaire (PNB)** représente la différence entre les produits et les charges d'exploitation bancaires hors intérêts sur créances douteuses mais y compris les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement.

Résultat net : c'est la différence entre les produits et les charges de l'ensemble des établissements financiers (établissements de crédit et sociétés de financement) composant le système bancaire réunionnais.